



Son rôle consiste à étudier et à évaluer les propositions artistiques et à procéder à la sélection du ou des deux projet(s) lauréat(s). La coordonnatrice agit à titre de secrétaire et d'animatrice lors des séances du jury. Elle ne dispose pas d'un droit de vote.

9.2. Validation technique

Mosaïcultures Internationales de Montréal sera responsable de la validation du respect des considérations techniques.

Cette évaluation portera notamment sur :

- L'adéquation de la proposition par rapport aux surfaces disponibles et aux dimensions des panneaux ;
- L'échelle des propositions ;
- La jonction des illustrations avec le plafond ;
- Le respect de l'ordre prédéterminé et de la représentativité pour la mise en valeur des clans ;
- L'effet d'ensemble qui doit être harmonieux et cohérent ;
- La « luminosité » qui se dégage à partir des couleurs utilisées afin d'éviter que l'intérieur de la maison longue ne soit trop sombre.

9.3. Les critères de sélection

Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures et des prestations :

L'évaluation des dossiers de candidature porte sur les critères suivants :

- Respect des éléments techniques ;
- Mise en valeur et représentation de la culture huronne wendat ;
- Excellence et qualité des projets réalisés ;
- Créativité et originalité des œuvres ;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables.

9.4. Choix du lauréat

Au terme du processus, le jury prend une décision qui est finale. Il peut nommer un ou deux lauréat(s) parmi les finalistes. Dans ce cas, le CDFM négociera un contrat officiel avec le(s) lauréat(s). Le jury peut également rejeter l'ensemble des candidatures et refuser de nommer un lauréat. Dans ce cas, la direction du CDFM pourra établir un nouveau processus de sélection, sans aucune autre obligation envers les membres du jury ou les candidats du présent concours.

10. L'ÉCHÉANCIER DU CONCOURS ET LA DATE DE DÉPÔT

Le dossier complet doit être reçu au secteur Culture et Patrimoine, en un seul envoi, au plus tard **le 14 février 2022**. Le dossier peut être soumis par courrier électronique, par la poste ou en personne au secrétariat du CDFM.

